



ELECTIONS PRUD'HOMALES C'EST CAPITAL

www.fo-lcl.fr

Octobre 2008

3 décembre 2008, Elections Prud'homales
Ne restez pas sans voix : Votez FO 

Que sont les prud'hommes ?

Le CONSEIL DES PRUD'HOMMES est la seule juridiction paritaire, soit un nombre égal de représentants des salariés et des employeurs, élus tous les 5 ans par leurs pairs.

**C'est une juridiction de proximité chargée de régler
les litiges individuels liés au contrat de travail.**

Comment ça marche ?

Mes droits sont bafoués ?

- Je prends contact avec un délégué **FO LCL** pour remplir le dossier (saisine) qui sera déposé au Conseil des Prud'hommes.
- Si le bureau de conciliation ne trouve pas d'accord amiable, la procédure se poursuit.
- Au cours de l'audience, le bureau de jugement rendra son verdict.

71 % des jugements rendus ont été favorables aux salariés !

**Patricia B.
licenciée
abusivement a
obtenu 12.000€**

**Ils ont osé...
et ils ont gagné !**

**Laurent P. s'est fait
payer 2.150 € pour
rappel d'heures
supplémentaires**

Le risque de voir disparaître cette juridiction typiquement française est bien réel

**Le recul de la participation des salariés constitue un grave danger pour la
pérennité de cette juridiction. Voter est un geste responsable et indispensable.**

En 2002, seulement 1 salarié sur 3 est allé voter !...

le 3 décembre 2008
Donnez une FOrcé
à votre voix
VOTEZ ET FAITES VOTER FO

L'employeur a obligation de vous laisser le temps nécessaire pour accomplir votre devoir citoyen (bureaux de vote ouverts de 08h00 à 18h00)

Possibilité de vote par correspondance (le vote doit être reçu au plus tard le jour du scrutin)

Possibilité de vote électronique en Ile de France du 19 au 26 novembre 2008

VOUS PARTAGEZ CES IDEES...

...ADHEREZ A



Nom :

Prénom :

Unité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Prud

FO LCL 15, rue Feydeau BC : 315/45 75002 PARIS

☎ 01.42.95.12.05/06 - Fax: 01.42.95.10.75